

Comité Technique Local du 10 décembre 2012

Le comité technique local (CTL), non-paritaire et dépourvu de règlement intérieur, s'est réuni le 10 décembre 2012 en 2^{ème} convocation. Convoqué à 9h30, le comité technique s'est tenu jusque 13h40, le directeur avait en effet un rendez-vous en Préfecture à 14h30...

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV précédent
- 2) Information sur la démarche stratégique 2013-2015
- 3) Présentation du plan de formation professionnelle 2012-2013
- 4) Fusion de la gestion comptable des hôpitaux de Compiègne et Noyon
- 5) Ponts Naturels pour l'année 2013
- 6) Modification des horaires d'ouverture de Creil Municipale
- 7) Questions diverses



Dans le prolongement de la grève du 27 novembre, l'ensemble des syndicats avait en effet décidé de boycotter la première convocation (29/11), mais **FO** a tenu à lire cette déclaration avant de quitter la salle :

Monsieur le Président,

C'est une évidence pour nous qui le vivons, le Ministère des Finances ne fait pas partie des ministères « prioritaires ». Le gouvernement a décidé qu'il poursuivrait son aveugle cure d'austérité. Notre ministère ressemblera donc bientôt aux hôpitaux grecs.

Plus de 25 000 emplois ont déjà disparu à la DGFIP depuis 2002. Comment accepter que 2353 emplois soient encore supprimés en 2013 ? Sans qu'aucune explication ne soit donnée ? On atteint les 3 agents sur 4 non remplacés. C'est une **politique assassine** qui joue avec les limites du supportable.

La DDFiP de l'Oise est sans le sou, le matériel n'est plus réparé, les fournitures manquent, les travaux fatiguent tout le monde et le ménage est mal fait. Les agents ressentent chaque jour plus que la veille à quel point ils ne sont pas prioritaires, à quel point l'abandon les gagne et les grignote. Peu importe à nos décideurs, puisque la lettre de cadrage du Premier Ministre du 28 juin 2012 prévoit une nouvelle baisse de **- 7 %** des dépenses en 2013, puis de **- 4 %** pour chacune des deux années suivantes, soit une réduction globale cumulée de **- 15 %** en 2015 par rapport à 2012. **C'est la politique du pire.**

Les personnels sont au mieux démotivés, trop souvent déprimés, et de plus en plus résignés et désespérés : le burn-out gagne du terrain, sans distinction de catégorie ou de grade.

Cependant, le pouvoir d'achat baisse considérablement et les perspectives d'avancement de carrière s'amenuisent ou se bloquent.

Personne ne peut se satisfaire d'une telle situation. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader en générant un sentiment d'abandon généralisé.

Face à cette immense détresse, la journée de grève de mardi relevait du S.O.S.

Plus d'un agent sur 4 en grève dans l'Oise, c'est beaucoup. C'est même énorme quand on sait à quel point les collègues sont résignés. « Pourquoi faire grève pour avoir les moyens de travailler ? Est-on payé pour perdre du temps à réclamer des enveloppes, la réparation du photocopieur et le débouchage des toilettes ? Pour faire le tour du bâtiment en parcourant 2 rues avant de pouvoir pointer ? Si tel est le choix de nos dirigeants, ainsi soit-il. Un maçon ne perdrait pas une journée de salaire pour obtenir une truelle, il se contenterait d'attendre et son patron se dépêcherait de lui procurer cet outil pour rentabiliser le salaire qu'il lui paye. La DGFIP marche sur la tête, tant pis pour elle, nous on en a marre. » Voilà en substance ce qu'il se dit dans les services.

Face à cette immense détresse, notre nouveau Directeur Général a joué la carte du mépris, mardi matin, lors du Comité Technique de Réseau.

Pour **F.O.-DGFIP 60**, c'est inadmissible.

En réaction, et dans le prolongement de la journée de grève du mardi 27 novembre 2012, les élus Force Ouvrière ont décidé de boycotter ce Comité Technique Local.

A l'ouverture de la seconde convocation du 10 décembre, **F.O.**-DGFIP 60 a lu une nouvelle déclaration :

Monsieur le Président,

Lors du Comité Technique Ministériel du 16 octobre dernier, le Ministre de l'Économie et des Finances a souhaité « réaffirmer l'importance qu'il attache au dialogue social ».

Heureusement qu'il en parle, parce que les élus **FO** n'avaient rien remarqué de tel. La mise en œuvre de la démarche stratégique au sein de la DGFIP ne démontre nullement cette importance que M. Moscovici dit accorder au dialogue social. Bien au contraire.

Mettre en avant les conditions de vie au travail comme la super priorité de la DGFIP alors même qu'elles sont en constante dégradation et qu'elles n'ont jamais été aussi catastrophiques, est une provocation du même tonneau.

A ce jour aucune annonce n'est venue modifier les décisions prises dans le cadre de la RGPP. Par contre, la création précipitée du Secrétariat Général à la Modernisation de l'action publique, prouve la volonté du gouvernement de poursuivre une politique de remise en cause des services publics. Qu'on l'appelle RGPP ou modernisation de l'action publique, les dégâts sont les mêmes et s'accumulent dans les services, pour nos collègues comme pour nos usagers. L'ordre du jour de ce comité technique en est une nouvelle illustration inquiétante, qu'il s'agisse de la fusion des hôpitaux de Noyon et de Compiègne, ou de la réduction des horaires d'ouverture à Creil Municipale.

Avec plus de 2000 suppressions d'emplois à la DGFIP, et avec des baisses de crédits de 7%, la logique d'austérité budgétaire du projet de Loi de Finances 2013 est ressentie comme un acharnement destructif.

La grève et les actions du 27 novembre dernier ont été l'occasion de démontrer l'hostilité à cette politique ainsi que l'inquiétude sur l'évolution du dialogue social.

Lors d'un meeting, le président alors candidat avait déclaré : « mon ennemi n'a pas de visage, pas de nom, c'est la Finance ».

Quelques mois plus tard, on peut légitimement se demander s'il n'a pas un nom et un visage : celui des agents des Finances Publiques !

1) Approbation du procès-verbal du CTL du 27 septembre 2012

Ce PV a été approuvé à l'unanimité, dans des délais satisfaisants (ce qui est progrès après que tous les PV de l'an dernier nous aient été remis pour relecture et corrections à la veille des vacances d'été !).

2) Information sur la démarche stratégique 2013-2015 (D.S.)

En réponse à la déclaration liminaire de **FO**, le président avait résumé ainsi ce qu'était pour lui, responsable territorial, la démarche stratégique : « *La DGFIP n'est pas en dehors du monde. La politique de limitation des moyens de l'administration est une tendance lourde à laquelle nous n'échappons pas. Un des intérêts de la démarche stratégique est de **faire le mieux avec le moins...*** »

Bref, rien de neuf depuis le DOS et ses GEM, la "D.S." s'inscrit dans la même logique destructrice de notre propre administration.

Le Président s'est ensuite empressé de confirmer ce que **FO** dénonçait dans sa liminaire, puisqu'il a accusé d'emblée les syndicats de refuser de s'inscrire dans la démarche stratégique ! Remarquez, c'est sans doute plus facile que de tenter de nous convaincre de son intérêt. Mais ce que nous dénonçons justement, c'est que tout est fait pour que nous n'y prenions aucune part. Pour preuve, la présentation aux représentants du personnel est beaucoup trop tardive, puisque le dossier de travail remis stipule que la phase d'information s'est achevée début novembre, et que la phase de travail se déroule en novembre-décembre 2012 avec une première synthèse. Ainsi, même la présentation « pour information » n'a pas été jugée utile et le DDFIP a choisi l'option de nous présenter sa D.S. **A POSTERIORI**.

Et pourtant, vous allez voir que l'Oise n'est pas en reste et que les agents sont impliqués, car voici la déclinaison locale (absente des documents préparatoires du CTL) qui nous a été fièrement présentée :

- la DDFIP 60 est leader du groupe de travail national sur le passage des collectivités territoriales au PES V2 au 01/01/2015^(*) (2 agents impliqués = 1 AGFiP + 1 AFiP). Ce GT a déjà été rejoint par la Somme et l'Eure.
- La DDFIP 60 participe au Groupe de Travail sur l'Accueil (1 agent impliqué = 1 AFiP)
- La DDFIP 60 participe au Groupe de Travail sur la répartition des compétences (1 agent impliqué = 1 AFiP)
- La DDFIP 60 participe au Groupe de Travail sur les managers de proximité (1 agent impliqué = 1 AFiP, éventuellement des trésoriers).

^(*) A compter du 01/01/2015, le Protocole d'Échanges Standard V2 sera le seul protocole d'échange supporté entre les trésoreries et les ordonnateurs. Il remplacera tous les protocoles d'échanges actuels (INDIGO, OCRE,...). cf. arrêté ministériel D167-23 en version consolidée du 13/08/2011. Cette échéance marquera l'entière dématérialisation de la chaîne comptable (incluant les pièces jointes : factures, bulletins de paie, marchés etc.). Cette nouvelle gestion devra faire l'objet d'une convention entre les collectivités, le comptable et le juge des comptes.

FO a dénoncé que les agents étaient exclus d'emblée de ces groupes de travail, ce à quoi il nous a encore été répondu que compte tenu du peu de succès des Groupes d'Expressions Métiers, organisés dans le prolongement du DOS, la direction ne se faisait aucune illusion sur la désaffection des agents pour ces questions. Pour **FO**, cela devient une très mauvaise habitude que de présumer des réactions des uns et des autres et de prendre des décisions unilatérales. Nous avons rappelé que des agents avaient participé aux GEM dans l'Oise. **FO** soupçonne plutôt que la direction locale ne puisse plus se permettre de déshabiller les services en envoyant les agents participer à la démarche stratégique. Mais hélas, quelles qu'en soient les raisons, les conséquences seront les mêmes si la D.S. est un DOS réalisé exclusivement par les très haut-gradés (corps de commandement) : des décisions seront prises en déconnexion totale avec la réalité du terrain et la faisabilité dans les services.

Lors de la journée des cadres A du 13 décembre, où chaque participant a pu voir à quel point la démarche stratégique était avancée dans l'Oise, le directeur s'est permis d'indiquer à l'assemblée au cours de sa grand-messe que « *les syndicats prenaient le sujet à la légère* ». De tels propos sont inadmissibles, quand les débats sur la démarche stratégique et sa déclinaison locale ont duré plus de 1h30 en comité technique local et que tout a été fait auparavant pour en exclure les OS. Malgré cette négation du dialogue social, tous les élus ont fait en sorte que le débat ait lieu et soit constructif, notamment sur le GT relatif au PES V2 et sur la mise en œuvre locale de la DS. Et ce alors même que les autres syndicats étaient tentés par un nouveau boycott.



Ce fameux 13 décembre, soit 3 jours seulement après notre CTL, la démarche stratégique allait déjà beaucoup plus loin. **Force est donc de constater que la direction préfère ne pas associer les représentants des personnels de tous grades (élus au CTL avec 88% de participation), c'est-à-dire NE PAS ASSOCIER LES AGENTS.** Ainsi des idées fumantes ont été déclinées, comme **le transfert du recouvrement des trésoreries mixtes vers les SIP, la fusion des conservations des hypothèques, le contrôle de la redevance par les pôles CE, la fin des services de 3, 4 voire 5 agents jugés non viables, le déshabillage des directions départementales au profit d'un gonflement des DRFiP.** Avec une mise en œuvre estimée jouable dès 2014 et un niveau d'acceptation par les agents jugé moyen

sinon fort, mais jamais faible !!! Mais tout ça, en comité technique, le Président n'en a pas parlé, la démarche stratégique se construit en catimini et à notre insu. Tout juste nous dévoile-t-on la partie émergée de l'iceberg... tout en osant prétendre que les syndicats prennent le sujet à la légère. Fallait oser.

Il est vrai qu'un point de la démarche stratégique nous a amusé, mais il faut dire qu'il y a de quoi : la « *recherche de sens* » doit être « *intégrée à la réflexion* ». Rassurant non ?

L'objectif de la DG est de sortir un document présentant les valeurs et les missions stratégiques de la DGFIP, celui-ci devant tenir sur... 4 pages seulement.

F.O.-DGFIP 60 s'inquiète au passage que le Directeur Général ne soit pas d'ores et déjà capable d'écrire un tel document.

Enfin, la prochaine étape, ce sera pour Noël : alors, 3 DS ou DS XL ?

Finalement, c'est vrai, nous les syndicats, la DS, on prend trop ça à la rigolade.

On espère que, maintenant, vous aussi.



Résultat des votes : CONTRE à l'unanimité (4 F.O.-DGFIP, 3 CGT, 3 SFP)

3) Présentation du plan de formation professionnelle 2012-2013

Parce qu'un agent formé se sent mieux dans son travail au quotidien, parce que la préparation aux concours favorise l'égalité des chances, le sujet de la formation professionnelle retient toute l'attention de vos élus **F.O.**-DGFIP.

- ✓ **FO** a posé la question des moyens matériels à l'appui du plan évolutif présenté. En effet, la politique de rationalisation immobilière de l'État menée tambour battant à la DDFIP de l'Oise devrait se traduire par la disparition de plusieurs salles de formation sur Beauvais. **FO** avait déjà posé cette question épineuse lors du précédent CTL et, à ce jour, nous attendons toujours la réponse...

- ✓ **FO** a rappelé que préalablement à la présentation du nouveau plan de formation, le bilan du plan précédent devait être soumis au comité technique. Question de bon sens et histoire de nous convaincre que la direction est dans une démarche d'amélioration...
- ✓ **FO** a dénoncé le changement perpétuel des calendriers de la formation professionnelle. Lors du CTL de juin dernier, la direction remarquait que la comparaison des deux derniers bilans était délicate car 2010 était en année scolaire et 2011 en année civile. Elle présentait le plan de formation 2012/2013, de septembre 2012 à août 2013. Mais le plan plan présenté aujourd'hui s'étale désormais sur 16 mois (de septembre 2012 à décembre 2013), et le plan suivant correspondra à l'année civile 2014. Conclusion en forme de fait exprès : les comparaisons impossibles auront donc la vie dure.
- ✓ Depuis septembre, les formations du mois sont présentées dans les espaces « en bref » et/ou « formation professionnelle » d'Ulysse 60, afin que certains collègues intéressés puissent s'y inscrire si il reste des places. C'est très bien, mais **FO** a demandé que le libellé de la formation soit ajouté à côté de son « code » pour faciliter l'accès à cette information importante.



- ✓ En 2013, une formation obligatoire (encore !) d'une demi-journée sera dispensée à tous les agents. L'objectif est de rappeler à tous les dispositifs réglementaires de protection (à quoi bon puisque nos équipements de sécurité ne sont plus réparés faute de moyens budgétaires ?), de sensibiliser chacun à ses obligations déontologiques. Protection statutaire, droit de retrait, cellule discrimination... tous ces sujets seront traités. Tout un programme par les temps qui courent.
- ✓ La formation sur la prévention des risques psychosociaux est suspendue...
 - ✓ Une dernière session sur les conditions de vie au travail et les risques professionnels est prévue en début d'année 2013. Ces stages prévus dans le plan de formation départemental pourront être dispensés aux agents à leur demande.
 - ✓ La direction rappelle l'existence de « e-formation » à partir de la plate-forme SYFADIS (inscription auprès du service for pro deux mois plus tôt). Pour **F.O.**-DGFIP, ces « auto-formations », à pratiquer seul devant son écran et... sur son poste de travail sont quasi-impossibles à suivre correctement.
 - ✓ La nouvelle application DIESE (Dispositif Informatisé d'Évaluation des Stages et des Enseignements) est déployée depuis le 01/1/2012. Les stagiaires y saisiront directement leur évaluation de la formation suivie « à chaud » (en remplacement du questionnaire papier rempli en fin de stage) ou « à froid » (plus tard, avec un peu de recul sur l'utilisation des acquis de la formation à titre professionnel).

4) Fusion de la gestion comptable des hôpitaux de Compiègne et Noyon

Ce dossier revenait sur la table, après une tentative de présentation précipitée le 23 octobre par la direction, alors que l'arrêté de fusion n'existait pas.

Tiens, c'est dommage, le Président aurait pu en profiter pour nous présenter la démarche stratégique dans le bon timing à ce moment-là...

L'arrêté de fusion a finalement été signé le 12/11/2012, avec effet au **01/01/2013**. Ce nouvel établissement sera dénommé Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon (CHICN).

« Consultés le 21 mars, les deux comptables en charge des trésoreries de Compiègne municipale et de Noyon ont relevé qu'un transfert d'agents allant dans le même sens que la fusion des deux hôpitaux permettrait de compléter l'équipe déjà en charge de la mission pour Compiègne, en bénéficiant de nouvelles synergies du fait de l'augmentation de la taille de l'équipe et en disposant de toutes les compétences techniques nécessaires. Ainsi, la solution organisationnelle consistant à confier la gestion comptable du CHICN à la trésorerie de Compiègne municipale est privilégiée. » Cet extrait du dossier présenté par la direction laisse **FO** perplexe, un trésorier se réjouissant rarement de perdre une grande part de son activité.

La direction a présenté les 3 aspects qui en découlent concernant la DDFiP de l'Oise :

- 1) Aspects techniques : aucune inquiétude à avoir selon l'administration, tout est maîtrisé dans les moindres détails par les collègues de Noyon, Compiègne, division des collectivités locales, référent Hélios et membres de l'équipe de renfort. **FO** s'étonne face à la sérénité de la direction, très surprenante.

- 2) Aspects ressources humaines : **2 cadres B et un cadre C** sont désimplantés du CFP de Noyon pour être implantés au CFP de Compiègne Municipale. Seuls les volontaires suivent la mission, de Noyon vers Compiègne avec une prime de restructuration de service à la clé (4 960 € dans ce cas). Aucun volontaire ne semble se dessiner néanmoins. Si vous souhaitez profiter de l'occasion pour rejoindre Compiègne Municipale, n'hésitez pas à faire acte de candidature en remplissant une fiche de mutation interne et en l'adressant aux RH, sans oublier d'en remettre une copie à **FO** bien sûr. Mais côté RH, la direction avait bien pris les devants en créant un poste d'adjoint à Compiègne, implanté au 01/09/2012 (pourvu) et en mettant le poste en léger sureffectif.
- 3) Aspects matériels : les nouveaux locaux de Compiègne Municipale étant particulièrement exigus, **FO** avait demandé la présentation des plans afin de visualiser les conditions de travail des collègues. Sans surprise hélas, c'est manifestement trop petit, les agents sont entassés entre les armoires dans les bureaux, le nouvel adjoint n'a pas de bureau, et des meubles de rangement sont entreposés dans les couloirs, entravant la circulation. Quant aux archives du secteur hospitalier de Noyon, peut-être la direction proposera-t-elle de les ranger dehors sous une bâche comme cela a été récemment proposé à nos collègues de Beauvais Municipale qui devaient faire de la place à Beauvais Amendes !

FO a cité le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), publié en mars 2012, qui fournit opportunément un bilan des fusions hospitalières opérées depuis la mise en place des Agences Régionales : 9% des Établissements Publics de Santé (EPS) ont ainsi fusionné ces 15 dernières années, et les constats sont alarmants. D'une part **les économies ne sont pas au rendez-vous, d'autre part le bilan qualitatif est malaisé...** « *En théorie en effet, un établissement de plus grande taille rend des soins de meilleure qualité, et réalise des économie d'échelle. Cet effet positif d'une augmentation de la taille est particulièrement établi pour les plus petits établissements (inférieurs à 300 lits).* » Or le centre hospitalier de Noyon compte plus de 300 lits (et celui de Compiègne plus de 800 lits). Et l'IGAS de conclure : « *En définitive, en raison des difficultés qu'elle soulève et des risques qu'elle présente, la fusion doit demeurer une opération rare.* »



Résultat des votes : **CONTRE à l'unanimité**
 4 F.O.-DGFIP, 3 CGT, 3 SFP

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont voté **contre** cette fusion car il s'agit d'une énième mesure visant à faire des économies sur le dos des usagers et des agents : c'est la RGPP menée au plan local.

Le Président ne souhaitait pas forcément voter sur le transfert des effectifs, bien qu'il s'agisse de modifications du TA **ERFiP**, au motif que le comité technique traitant des emplois 2013 avait lieu la semaine prochaine. Pour **FO**, il est temps de voter quand le dossier est sur la table, et il n'y a pas de raison de se montrer économe même pour les votes en CTL !

5) « Ponts Naturels » pour l'année 2013

Pour l'année prochaine le calendrier des jours fériés rend possible deux "ponts naturels", les vendredi 10 mai et 16 août 2013.

Certains syndicats, notamment contre les "ponts naturels", ont fait observer que le 10 mai qui se situe dans la première partie de la campagne déclarative.

Pour **F.O.-DGFIP**, la fermeture groupée du 8 mai, de l'ascension, et du 10 mai permettra aux agents de souffler un peu dans une période particulièrement stressante qui s'étale de fin avril à fin juin avec la clôture des télé-déclarations sur Internet.

Le premier "pont naturel" posé est donné au titre de la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle dans Agora. Ce « jour du ministre » a été instauré en vertu du dispositif de remplacement des jours comptables qui illustre malheureusement l'**harminimisation** par le MILIEU dénoncée par **FO**). **Dans ses motions de congrès, F.O.-DGFIP revendique 2 jours d'autorisations d'absence exceptionnelle par an pour tous, au titre d'une véritable harmonisation par le haut.**

F.O.-DGFIP a sollicité du Président qu'il donne le deuxième jour au titre d'une journée d'autorisation d'absence du Directeur, en argumentant que cela serait une compensation légitime pour les agents qui souffrent ou ont souffert des désagréments liés aux travaux en milieu occupé (d'autres directions ont donné une journée à leurs agents ayant subi le bruit, la poussière et les multiples dégradations des conditions de travail en période de travaux, notamment en région parisienne).

Il a hélas injustement refusé.

RAPPEL "Ponts naturels 2012" 24 et 31 décembre

Les services de la DDFiP de l'Oise seront fermés, il faut donc poser une journée (récup, ARTT, congé, CET) s'il s'agit a priori d'une journée travaillée pour vous (pas de temps partiel ou de maladie, par exemple).

ATTENTION ! Pensez à poser impérativement la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle (ministérielle) si cela n'a pas été fait le 18 mai 2012.



Résultat des votes : 4 POUR (4 **F.O.-DGFIP**), 6 abstentions (3 CGT, 3 SFP)

6) Modification des horaires d'ouverture de Creil Municipale

Il s'agit une nouvelle fois de réduire les horaires d'ouverture au public.

Et comment faire autrement ? Creil Municipale est asphyxiée par un déficit de presque 9 emplois non pourvus bien qu'ils soient implantés. C'est intenable. Un tiers de l'effectif en moins tous les jours, s'agissant de la trésorerie la plus importante du département, implantée en ZUS, c'est impossible au quotidien et nul ne saurait blâmer les collègues de souhaiter fermer davantage au public dans de telles conditions.

Néanmoins, seules 2 possibilités de modification des horaires ont été proposées aux agents, pour fermer 30 minutes de plus pendant midi. Certains auraient préféré une autre évolution, notamment fermer avant 16h pour ne pas finir trop tard les opérations d'arrêté comptable.

Seuls 59% des 32 collègues du poste se sont prononcés pour la modification proposée aujourd'hui.

Le Président en convient et nous indique qu'il ne s'agit là qu'une première étape. Il nous informe que d'autres pistes sont d'ores et déjà envisagées pour réduire encore la voilure, comme en effet fermer plus tôt en fin de journée ou fermer une journée par semaine.

Pour **F.O.-DGFIP**, il aurait été plus judicieux de présenter de suite un dossier abouti plutôt qu'une réflexion morcelée dont on ne peut appréhender les conséquences.

Horaires avant : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00

*Horaires après : 8h30 à **12h00** et 13h30 à 16h00*

Résultat des votes : **ABSTENTION à l'unanimité (4 F.O.-DGFIP, 3 CGT, 3 SFP)**

7) Questions diverses

1. Révision des valeurs locatives des locaux professionnels : la direction introduit ce dossier en expliquant que le point est atteint où l'acceptation de l'impôt (CFE surtout) est devenu un problème. Pour opérer la révision, une cellule départementale sera mise en place autour du PELP avec un EDRA, de mi-février à mi-avril, pour répondre aux questions des propriétaires et transmettre leurs déclarations aux collègues des services informatiques (ESI). Une nouvelle base homogène de prix au m² sera disponible concrètement fin 2015, elle sera donc applicable pour les impôts 2015 payables en 2016.

2. Point Budget 2012 : à la question de **FO**, le Président répond qu'un abondement de 100.000€ a été obtenu, permettant de payer les frais de déplacement. Mais il reconnaît qu'il y a un mois d'affranchissement de retard, soit environ 90.000€. Ce chiffre est certainement sous-estimé d'après nos propres extrapolations à partir des derniers chiffres présentés le 27/09. D'autant plus qu'il faut y ajouter tout ce que la direction botte en touche de réparations, de commandes et de paiements... Bref des dépenses énormes vont vite amputer le prochain budget dès le début 2013 !!!
3. **FO** est intervenu pour demander que des commandes d'agendas « Blocs Pratic » soient possibles. La direction propose d'assouplir sa politique du "zéro commande"...
4. Déménagement de Crépy : un projet est soumis par la commune pour installer le CFP de Crépy-en-Valois au rez-de-chaussée d'un pôle de services publics, plus excentré que l'immeuble actuel. Des problèmes de sécurité se posent néanmoins et rien n'est arrêté.
5. Une **expérimentation** aura lieu prochainement à Beauvais, qui consiste à transférer les missions d'enregistrement du SIE vers la CH. Cela démontre encore la démarche très volontariste de la direction locale, décidément très prompte à faire valoir sa candidature auprès de Bercy.
6. **FO** a demandé que soient présentées les conséquences de la refonte de la carte de l'intercommunalité sur les trésoreries lors d'un prochain CTL, comme cela a pu se faire dans d'autres départements. La direction accepte, une réunion conclusive ayant lieu le 21/12/2012, ce point pourra rapidement être mis à l'ordre du jour.
7. EDD Beauvais : les conclusions de l'IRES ont été remises, la direction locale réfléchit avant d'indiquer quelles suites elle compte donner aux préconisations rendues.
8. Prochaines réunions :
 - CTL « suppressions d'emplois » le 18/12/2012 ,
 - CAPL catégorie C le 20/12/2012 (filiale fiscale) ,
 - CHSCT le 29 janvier 2013 ,
 - CDAS le 12 février 2013 .



BULLETIN D'ADHESION 2013

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale
ou à **F.O.-DGFIP** 60 – 2 rue Molière – 60000 Beauvais

NOM :

Prénom :

Grade : échelon :

Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques (**F.O.-DGFIP**)

Fait à, le (signature)



La cotisation syndicale est désormais éligible au **crédit d'impôt** à hauteur de 66% *** possibilité de règlement en plusieurs fois



Toute l'équipe **F.O.-DGFIP Oise** vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année !